

Étude linguistique des langues minoritaires en France

Batoul al-muhaissen *

Résumé

Cet article résume le travail réalisé dans le cadre de l'étude sur la place des langues minoritaires et régionales de France. C'est une étude constructive entre ces langues traitées dans cet article.

La France a signé la Charte Européenne des Langues Minoritaires en 1999. En effet, contraire à la Constitution de la République adoptée par le Conseil Constitutionnel, Institution appelée à contrôler la conformité de cet engagement international à la loi Fondamentale du pays, la France n'est donc pas adhérente à la Charte. Mais une politique de mise en valeur de ses langues minoritaires, dans le cadre des lois existantes, a admis de les appeler " langues minoritaires".

La France possède une grande variété de langues sur son territoire. Ces langues régionales sont également appelées « langues minoritaires en France ». Dans cet article, nous essayons de sensibiliser le lecteur aux situations linguistiques des langues minoritaires en France. A travers cette étude, nous allons nous interroger sur la politique linguistique réservée à ces langues en France. Nous allons nous intéresser aux langues minoritaires suivantes: le berbère ou le kabyle, le kurde, le breton et enfin nous aborderons la situation linguistique en Alsace.

INTRODUCTION

Nous avons pu établir une première définition de l'expression « langues minoritaires » : "*il s'agit des langues pratiquées sur le territoire d'un État par les ressortissants d'un autre État qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de l'État ; ces langues étant différentes de la langue officielle de cet État, qui n'inclut ni les dialectes de la langue officielle ni les langues des migrants.*" (Gwendal 2009:99).

© Copyright 2015 by The Society of Arab Universities Faculties of Arts, All rights reserved

* Département de langues modernes, Université du Yarmouk, Irbid- Jordanie.

Dans un premier temps, nous proposerons une explication de la situation actuelle de chacune de ces langues minoritaires : le kabyle ou le berbère, le kurde, le breton et l'alsacien dans les pays concernés (la France). Dans un second temps, nous tirerons quelques généralités concernant les contacts entre ces langues.

La problématique de ce sujet se résume dans les points suivants :

- Le très faible usage des langues régionales en France.
- Pas assez de ressources linguistiques à la disposition des apprenants.
- Le manque des produits culturels dans ce domaine et à propos des langues minoritaires.
- La diffusion de langues d'immigration dans la société française.
- Le manque de respect au patrimoine et à l'identité culturelle des langues minoritaires et régionales sur les territoires français.

I – LA PLACE DU BERBERE DANS LA POLITIQUE LINGUISTIQUE ALGERIENNE

A partir Comiti (1992:110) " *Dans une communauté où domine un groupe linguistique, le groupe minoritaire a tendance à reproduire les attitudes de la majorité*"

Nous présentons le statut du berbère¹ dans la politique linguistique algérienne, et la difficulté de la reconnaissance identitaire. L'évolution de la place du berbère est étroitement liée aux événements sociaux en Algérie. Selon Kahlouche (1992:61-65) il existe trois grandes périodes qui vont être mises en évidence :

- A.** De 1962 à 1980 : période caractérisée par la négation de l'identité berbère
- B.** De 1980 à 1995 : prise en charge relative de la culture et La langue berbère
- C.** De 1995 à nos jours : vers la constitutionnalisation du berbère

A – De 1962 à 1980 : période caractérisée par la négation de l'identité berbère

1 Les langues berbères : sont l'ensemble des [dialectes](#) qui forment un groupe de [langues chamito-sémitiques](#) (ou langues afasiennes). Elles sont présentes au [Maroc](#) en [Égypte](#), en [Algérie](#), et en [Tunisie](#) (Kahlouche 2010:23).

C'est une période de négation et d'éradication de la culture berbère. En effet, il y a une mise en application de l'arabisation de manière autoritaire : à l'Université d'Alger, le berbère est totalement supprimé. La constitution algérienne ne parle que de l'arabe qui est la langue officielle du pays et du Coran.

Depuis 1988, les Berbères revendiquent le statut officiel de leur langue. Ce problème est posé dès la fin des années 40 dans un message adressé aux Nations Unies. Il s'agit là du premier acte politique de l'affirmation identitaire berbère. Le mouvement identitaire se cristallise autour de deux pôles (Haddadou 2000:70):

- culturaliste
- activiste : l'Académie berbère est fondée en 1967. On travaille sur la langue, notamment au niveau de l'alphabet.

En 1976, lors des débats populaires, la question berbère est soulevée avec force. Avec la Charte de 1963 qui reconnaît la langue arabe comme seule langue du pays, on assiste à une grande déception des militants de l'identité berbère.

La langue arabe est considérée comme l'élément essentiel de l'identité du peuple algérien en tant que langue nationale. On parle de « langue étrangère » pour le berbère. En réaction à ceci, la contestation se popularise chez les ouvriers et les paysans et atteint son apogée en 1980 avec notamment la création du M.C.B. (Mouvement Culturel Berbère). On assiste à un réveil identitaire. En effet, certains natifs de la langue la proclament haut et fort. La question berbère devient incontournable pour le régime (Calvet 1987:157).

B – De 1980 à 1995 : le « Dossier Culturel » : un processus de marginalisation et de folklorisation du berbère.

Seuls l'islam et l'arabité sont retenus comme représentants « une seule terre = une seule langue = une seule religion ». Cette généralisation a été faite par le peuple par l'acquisition de la culture islamique. Les mots issus de la langue berbère sont encore tabous ; ils sont d'ailleurs appelés « parlers et dialectes locaux » (Baggioni 1999:192). Il faut attendre 1996 pour l'introduction du « dialecte local » dans l'enseignement. Le dialecte local désigne selon Cnechet (2003:120) "*n'importe quelle forme d'écart linguistique d'emploi restreint par rapport à une autre variété relativement proche qui est soit un dialecte, soit une norme centrale socio-linguistiquement dominante, appelée langue et tenue pour correct.*"

A partir de 1998, les revendications berbères sortent de leur marginalité grâce à l'éclosion d'une multitude d'associations de défense de la langue berbère allant toujours dans les prolongements du M.C.B.

Le 25 janvier 1990, une manifestation immense a lieu à Alger, elle rassemble environ 200 000 personnes. Cette même année est inauguré l'Institut de langue et de culture berbères à l'Université de Tizi-Ouzou (en Algérie), puis l'année suivante un autre institut de langue est créé. Les deux instituts ont fait en 2001 leur première promotion de licenciés, atteignant environ 600 diplômés.

C – De 1995 à nos jours : période de constitutionnalisation de la langue berbère

Insatisfait des acquis de 1990, le Mouvement Culturel Berbère lance un appel au boycott de l'éducation dans les écoles pour obtenir une reconnaissance de son identité. Face à ce boycott, le 4 décembre 1994, le Président proclame que la berbéricité est incontournable à côté de l'islam et de la langue arabe. Nous avons ici un compromis entre un statut national rejeté par le peuple lui-même et un statut régional défendu par celui-ci. Avec le décret présidentiel du 27 mai 1995 a lieu la réhabilitation de la langue tamazigh et son introduction dans l'enseignement. Finalement, elle obtient un statut semi-officiel et ambigu.

La berbéricité devient donc une des trois composantes fondamentales de l'identité algérienne à côté de l'arabe et la langue tamazigh, la langue arabe restant tout de même la langue nationale et officielle. Aussi, le berbère est enseigné alors qu'il n'a pas le statut officiel de langue d'enseignement. Actuellement, il y a une promesse par l'état de constitutionnalisation de la langue berbère (Kahlouche 2010:307-309).

De nos jours, les manifestants de Kabylie expriment des sentiments largement partagés par tous les Algériens : le mépris de l'état, la corruption du gouvernement, et le déni des droits et de la justice sont ressentis par tous les

citoyens algériens. La question de la langue berbère reste à l'ordre du jour et les affrontements en Kabylie ont déjà causé la mort de 60 à 80 personnes en 2000.

II. LES FORCES CENTRIFUGES ET PRATIQUES STANDARDISANTES DANS L'ÉVOLUTION DU KURDE

1 – Description linguistique du kurde

On retrouve différentes zones de peuplement kurde, essentiellement en Turquie (au Sud-Est du pays), mais aussi dans le nord de l'Irak, dans l'ouest de l'Iran, en Arménie, en Géorgie et en Syrie, sur un territoire non reconnu politiquement, le Kurdistan. Il existe aussi une diaspora de 900 000 réfugiés présente surtout en Europe et plus principalement en Allemagne (Blau 2006:68).

Le kurde fait partie de la famille des langues indo-européennes et plus précisément du groupe indo-iranien. Selon Akin (2007:27) la structure polydialectale du kurde est la suivante :

KURDE

Kurmanji

Sorami

dimili

Le kurmanji et le sorami sont les principaux dialectes parlés par 65% en Irak et en Iran.

2 – Situation sociolinguistique inégale selon les pays

D'importantes recherches ont été menées sur la structure générale du kurde par l'Union Soviétique entre 1930 et 1960.

En Irak, le kurde est reconnu en 1921. Il a un statut officiel dans les villes à majorité kurde. On assiste donc à un développement remarquable dans le domaine littéraire et scientifique. Les Kurdes irakiens bénéficient également d'une protection des Alliés. Le Kurdistan est appelé « la Suisse de l'Orient » tellement la situation y est favorable. Tous les enseignements de l'école primaire à l'Université se font en kurde. Des revues et magazines, au nombre de 643, sont publiés en kurde. L'avenir du kurde en Irak est prometteur (Calvet 1988:79-80).

En Iran, en 1946 une courte expérience est faite dans le milieu scolaire. L'enseignement public ou privé de la langue kurde est aujourd'hui interdit.

C'est en Turquie que la situation est la plus grave. Il y a une tentative d'ethnocide et d'homogénéisation dans le pays, on peut parler d'un acharnement contre la langue, la culture et le peuple kurde.

Le 3 décembre 1924 marque l'interdiction formelle de l'utilisation du kurde dans les écoles, les associations ou la presse. 1960, 1972 et 1980, ces trois dates marquent des coups d'états militaires. La constitution de 1980 est la plus liberticide. Elle précise les contextes dans lesquels le kurde est prohibé : « *Art. 2 : Il est interdit d'exprimer, de diffuser et de publier des opinions dans toute autre langue que les premières langues des États reconnus par l'État turc [...]* ». De même, la loi n° 2932 1980, relative aux publications en d'autres langues que le turc, est composée de trois articles (Opengin 2009:83-86) :

- unité nationale et sécurité de la République,
- interdiction d'utiliser d'autres langues que les premières langues reconnues par l'État turc,
- la langue maternelle des citoyens turcs est le turc.

Le turc reste la langue officielle et la langue de prestige. Les Kurdes se trouvent en situation d'insécurité linguistique.

3 – Les stratégies de sauvegarde et les pratiques standardisantes

a – L'élaboration d'un alphabet commun : Le principe de la nouvelle graphie en usage depuis la fin de 1928 est purement phonétique, c'est-à-dire que toute lettre est toujours prononcée. (Salih et Mehmet 2003:79) L'alphabet latin est le plus adapté au système phonétique du kurde et le plus pratique notamment pour la communication par Internet. Cet alphabet n'est devenu commun que depuis quelques années.

b – L'enseignement du kurde à l'étranger : A Paris, l'Institut Kurde est reconnu d'intérêt public. L'enseignement du kurde est officiel en Allemagne, au Danemark, en Norvège, aux Pays-Bas, en Suède et en Suisse. En Suède, depuis 1977, dans le cadre d'une politique linguistique très libérale, le droit à l'enseignement des langues maternelles est établi. Les mairies sont dans l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter ce droit. (Bazin 1983:155-156).

c – La commission de standardisation du dialecte kurmanji: Deux réunions annuelles ont lieu dans une ville européenne dont la première stratégie est la collecte et le recueil de vocabulaire avec des enquêtes de terrain, notamment dans les chants folkloriques, mais aussi dans les anciennes œuvres littéraires kurdes. La seconde stratégie est la création du vocabulaire soit par néologismes soit par emprunts au vocabulaire déjà existant.

d – L'édition de manuels et de dictionnaires : Il s'agit de manuels didactiques et de dictionnaires bilingues, surtout utilisés par les jeunes issus de l'immigration.

e – La production littéraire: Entre 1980 et 2001, 239 livres en kurde sont publiés en Turquie, et plus de 500 en Suède. De plus, de nombreuses œuvres classiques d'auteurs tels que Maupassant, Zola, etc., sont traduites en kurde contribuant ainsi à la constitution d'un corpus kurde.

f – Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication : Plusieurs stations de radios sont recevables sur Internet, ainsi que des chaînes télévisées et des journaux quotidiens utilisant la langue kurde .

g – La campagne pour l'éducation et l'apprentissage en langue kurde en Turquie : Depuis la fin de la lutte armée, cette campagne est lancée par des étudiants, des élèves et des parents en novembre 2001. Cependant, en janvier 2002, des lettres sont envoyées au Recteur des universités et des circulaires sont envoyées à tous les commissariats pour mettre fin à cette campagne. Le 28 janvier 2002, 714 étudiants, parents d'élèves et élèves sont mis en garde à vue, et 105 étudiants sont sanctionnés par des mesures d'éloignement de leur université. Le premier ministre a refusé l'enseignement du kurde dans les écoles et les universités. Il a qualifié la campagne de « *manœuvre visant à diviser la Turquie* » (Akcem 2001:21).

Face à ces mesures prises contre le kurde : (arrestations, cas de tortures, etc) un appel à la mobilisation est lancé à la population. Le processus de standardisation et l'avenir du kurde restent très incertains. Nous pouvons ajouter que le dirigeant du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), M. Abdullah Ocalan, a réitéré sa volonté de trouver une solution pacifique au problème kurde au sein de la Turquie, en novembre 1998. Sourd à ces appels, le pouvoir d'Ankara réclame son extradition. Le refus des militaires turcs de reconnaître l'identité kurde et l'interdiction de l'enseignement de la langue conduisent toujours à rechercher des solutions à une guerre qui dure depuis 15 ans. La politique linguistique en faveur du Kurde pourra-t-elle être appliquée dans tous les pays où cette langue est utilisée?

III – LA LANGUE BRETONNE AUJOURD'HUI : ETAT DES LIEUX

La limite qui sépare la Haute de la Basse Bretagne est une limite en forme de S. Cette frontière fixe l'expansion des parlers locaux qui ont conquis l'ouest. La Basse Bretagne est restée rurale jusqu'au XXe siècle. Aujourd'hui, la

Bretagne est la première région agricole de France, située à l'extrême Nord-Ouest du pays. C'est aussi une des premières régions touristiques, dont le réseau routier et l'habitat ont été largement modernisés. Le taux de scolarisation y est des plus élevés.

le breton est parlé dans trois départements :

Côtes-d'Armor, Finistère et Morbihan.

1.Qu'est-ce que la langue bretonne ?

Premel qualifie la façon dont les enfants bretons parlent français (1995 :56) d' ". *Intonations rudes et grossières, accentuations fausses, prononciations vicieuses..*".

Le breton est une langue d'origine celtique et dite « composite » car formée d'éléments lexicaux d'origines linguistiques diverses. Il n'y a jamais eu d'usage officiel de la langue par le pouvoir politique.

La langue est parlée de génération en génération, et est liée au marché agricole local. Le breton enseigné à l'école n'est pas forcément le même que celui des grands-parents.

Selon Richard (2008:112)" *Les parlers purement oraux sont appelés « les badumes » : parlers transmis de génération en génération, langue de gens qui vivaient plutôt en autarcie, langue véhiculaire d'une civilisation paysanne ayant pratiquement disparue.*" Le breton est divisé en trois dialectes : le léonard, le trégorrois et le vannetais. Le vannetais se distingue des deux autres en substituant à la lettre « Z » la lettre « H ». Pour résoudre ce problème, le breton tend vers l'unification en remplaçant les « Z » et les « H » par « ZH ».

Exemple : « Breizh » (i.e. Bretagne)

A partir du XVIII^e siècle, les Jésuites ont créé deux formes écrites de la langue correspondant aux deux zones différentes. (Guillourel 1991:84-86) :

- *création du néo-breton (le « breton chimique »)*

On a abouti à une sorte de deux grands linguistes, des rentiers, ont constitué une langue qui devait être une langue savante. Jusque-là, deux langues subsistaient. La langue du Nord a été codifiée, dite purifiée, « langue du futur État breton ».

- *création d'une graphie unique : le BZH*

Après la seconde guerre mondiale, la langue est unifiée. Les Allemands sont favorables à l'enseignement du breton. Ils créent une graphie unique, le BZH.

2. La situation actuelle

Le breton connaît son apogée au début du XXe siècle, il compte 1 500 000 locuteurs.

En 1950, l'Église a totalement abandonné l'usage du breton. Aujourd'hui "*on parle de situation diglossique en Bretagne : le français est utilisé dans le milieu scolaire et à l'extérieur, quant au breton il est utilisé dans le milieu familial*" (Elegot 2010:6). (L'usage du breton à l'école a aussi été interdit en France après la Seconde Guerre mondiale), Les échanges avec les locuteurs de territoires différents se font de plus en plus en langue française. Entre 1945 et 1960, on abandonne la transmission de la langue. La jeune génération adopte le "*français paritaire*" (Elegot 2010:12) et oublie progressivement le breton. Ainsi, le breton est devenu une langue inconnue pour la grande majorité des Bretons.

" *Si on veut faire quelque chose pour le breton, il faudrait pouvoir l'enseigner partout : il y a un consensus entre les associations militantes qui crée des écoles bilingues, et le gouvernement qui se contente de cette situation qui ne lui coûte rien*" (Prend 1995:217).

Toutefois, le breton est loin d'être sous-représenté et montre un dynamisme que bien d'autres pourraient lui envier. Au début du XXe siècle, les trois-quarts de la population de Basse-Bretagne ne s'expriment qu'en breton. Aujourd'hui, ces irréductibles ont disparu mais persistent encore 240 000 personnes bilingues. En 1999, la France a signé la Charte Européenne des langues minoritaires proposée par le Conseil de l'Europe (1992) mais la ratification française traîne à venir.

Actuellement, le nombre de bretonnants diminue, notamment chez les jeunes Bretons. Seulement 6 % des moins de 40 ans parlent breton et moins de 1 % des moins de 20 ans. Néanmoins, de nombreuses associations luttent pour la défense, la promotion et la reconnaissance officielle de la langue bretonne et de

l'identité bretonne dans ses différents aspects, culturels, historiques, patrimoniaux, écologiques, linguistiques.

A propos de la défense de l'identité bretonne, ces associations considèrent que dans les actions à mener pour le respect des droits et des libertés des Bretons, la priorité doit être donnée à (Chevalier 2009:105) :

- la conquête de l'autonomie culturelle dont bénéficient déjà nombre de peuples et de régions d'Europe,
- l'élargissement des pouvoirs et des moyens des conseils et institutions régionaux, qui devront exercer leur autorité sur l'ensemble du territoire historique de la Bretagne, pour les mettre à égalité avec ceux dont bénéficient déjà la Catalogne, la Flandre et bien d'autres,

Ces revendications bretonnes, du moins pour ce qui est de la reconnaissance de la langue et de la culture, sont représentatives des revendications que l'on rencontre dans bien d'autres régions de France telles que le Pays Basque et la Corse pour ne citer que les plus engagées dans la revendication de l'autonomie. (Chevalier 2009:107). D'ailleurs, l'enseignement des langues régionales dans les écoles associatives tend à se développer un peu partout en France. L'équation « une langue : une nation » semble ne plus être valable en France, où l'on avait pourtant presque réussi à gommer les spécificités régionales. Notons qu'avec la prise en compte des langues et cultures d'origine des populations immigrées, la situation est encore plus complexe.

IV – LA SITUATION LINGUISTIQUE EN ALSACE

"Moins une situation de contact linguistique est connue dans sa complexité, plus elle est soumise à l'exploitation politique. " (Keller 1999:70) Quelques précisions :

- La notion de « données » à propos de l'Alsace prête au questionnement et est en partie trompeuse.
- Comment cette méconnaissance est-elle largement exploitée dans le monde politique ?

En Alsace, entre le Nord et le Sud, il n'y a pas d'intercompréhension au sein des parlers. De quoi parle-t-on quand on nomme une langue et quand on l'institutionnalise avec cette dénomination ?

L'alsacien est la deuxième langue régionale de France. Il est parlé en Alsace par près de quatre adultes sur dix. Cependant, il est nettement moins pratiqué par les jeunes générations. Autrement dit, un quart des enfants nés en Alsace apprennent aujourd'hui le dialecte de leurs parents. L'alsacien est parlé en Alsace par 39% des adultes. Cette langue régionale s'étend en Alsace et constitue un ensemble de dialectes essentiellement issus de langues germaniques. La langue alsacienne n'est pas unifiée et le dialecte pratiqué peut varier d'une langue comme à l'autre.

Dialecte de type germanique, sa tendance est d'accentuer sur les premières syllabes d'un mot.

1. La situation linguistique en Alsace

Selon Keller, (1999 :89-90), deux grands faits se dégagent:

- La « *Connaissance déclarée des langues* » : ce sont des enquêtes où l'on demandait aux gens s'ils parlaient le « dialecte ». Le nombre de personnes qui déclarent parler alsacien diminue dans les statistiques de 1975. Toutefois, ces dernières sont plus ou moins trompeuses car elles donnent le nombre de personnes qui parlent la langue et non le nombre de personnes qui ont l'occasion de la parler. Ces enquêtes demeurent donc incomplètes. D'ailleurs depuis 1980, il n'y a plus vraiment de données concernant la situation linguistique en Alsace.

- *Les usages réels*

Vogler (2003:305) mentionne qu' " *il est important de souligner la dissonance entre connaissance déclarée et usage réel.*" On a assisté à un net recul de l'usage du dialecte.

D'autre part, deux éléments importants sont à considérer pour le cas de l'Alsace : le travail frontalier et la présence d'immigrés. Les pratiques linguistiques de ces locuteurs ne sont pas pris en compte et le degré de bilinguisme n'est donc pas représenté.

Un décalage certain persiste entre connaissances déclarées et usages réels. En outre, la sociolinguistique a besoin de connaître ces deux éléments pour établir une étude véridique de la situation linguistique en Alsace.

Aujourd'hui, on observe une diminution de l'usage de l'alsacien. Au sortir des Premières et Secondes Guerres mondiales, les autorités françaises ont fait des efforts pour que l'usage du dialecte disparaisse au profit du français.

En fait, l'alsacien est la langue régionale française qui a le plus résisté : en 1991, environ 400 000 alsaciens l'avaient léguée à leurs enfants.

2. Situation linguistique dans l'imbroglio politique

Au XVIIIe siècle, l'Alsace est devenue une province française. L'allégeance linguistique n'a pas eu beaucoup d'importance jusqu'à la fin du XIXe siècle.

De 1981 à 2000, la politique de gauche est très implantée dans la municipalité de Strasbourg. Cette dernière a le souci des réalités linguistiques de l'Alsace, influencée par un groupe « européen » qui voulait construire une entité régionale autour de la langue allemande. Toutefois, presque personne en Alsace ne parle allemand ; c'est pourquoi l'allemand n'a pas pu y être imposé. *"Au retour de la droite à la municipalité, il y a un changement de recteur et de préfet. La campagne politique place la langue alsacienne avant la langue allemande."* (Keller 1999:88).

Se pose aussi une question économique ; l'enseignement bilingue a besoin de fonds pour exister et le budget revient à la décision du Recteur. Les classes bilingues posent problème car au collège, les enfants arrêtent l'apprentissage de l'allemand pour l'anglais.

Malgré tout, le dialecte alsacien trouve récemment sa place dans une convention entre 2000 et 2006 (*L'Etat, la Région et les deux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, avec les services de l'Education Nationale et tous les partenaires intéressés, conjuguent leurs efforts pour valoriser les langues dialectes alsaciens et allemand*) portant sur la politique régionale des langues vivantes dans le système éducatif en Alsace, pour valoriser les langues, à savoir les dialectes alsacien et allemand, les cultures régionales d'Alsace et en renforcer la connaissance et la pratique (Huck 2009:7-8). Bien entendu, cette convention tient compte de la situation et des atouts spécifiques de l'Alsace, de sa vocation d'ouverture européenne et internationale exigeant des formations plurilingues.

CONCLUSION

Après avoir présenté quelques langues minoritaires en France, nous pouvons mettre en évidence quelques remarques concernant « les langues minoritaires » :

- A. Le multilinguisme dans un État peut constituer une source de conflits.
- B. Les langues minoritaires ont un statut inégal par rapport aux autres langues parlées dans un même État.
- C. Les langues minoritaires sont au cœur des revendications pour le maintien de l'identité.

A. Le multilinguisme peut constituer une source de conflits

La présence du multilinguisme sur un territoire peut souvent être source de conflits en raison du rapport de force entre les langues. Étant donné que celles-ci ne sauraient se réduire à de simples instruments de communication extérieurs à la personnalité et à la culture des peuples, elles deviennent rapidement le symbole, sous l'apparence linguistique, de la dominance politique et sociale.

B. Le statut inégal des langues minoritaires dans un Etat

L'une des sources de conflits est étroitement liée à la répartition inégale des rôles sociaux attribués aux langues en situation de concurrence. La langue dominante a généralement tendance à se réserver à certains domaines de prédilection reliés au pouvoir : l'administration, l'école, etc.

Le problème central est celui du statut des langues en contact : la langue dominée peut être soit interdite (le berbère en Algérie, le kurde en Turquie), soit autorisée légalement (l'alsacien et le breton en France), soit reconnue officiellement sur un pied d'égalité juridique (le français au Canada) sans que cette égalité ne se traduise nécessairement dans les faits.

C. La lutte pour le maintien de l'identité

Le concept d'identité culturelle est en relation avec l'existence d'un groupe humain particularisé par sa langue, sa race, sa religion, etc.. Ce sont les éléments qui peuvent caractériser un groupe ethnique.

Toute communauté linguistique est profondément attachée à sa langue. C'est pourquoi les peuples luttent pour la défense de leur langue, puisque la langue fait partie de leur identité, et qu'elle en constitue un symbole.

Nous avons montré également les conflits engendrés par l'inégalité des statuts des différentes langues représentant les groupes. C'est à cause de cette inégalité que deux langues de *la promotion* ou du pouvoir coexistent difficilement sur un même territoire, comme le montre le conflit entre la langue arabe et la langue française au Maghreb. L'issue de ces combats linguistiques dépendra des rapports de force qui se manifestent dans la lutte pour la dominance.

Des solutions proposées qui touchent le fond de ce sujet :

Après avoir fait un exposé rapide de la situation de certaines langues régionales, on peut proposer quelques solutions qui touchent le fond de ce sujet aux autres pays qui utilisent des langues régionales.

- 1- Enseigner et faire apprendre ces dialectes aux enfants et aux intéressés à travers les centres de linguistique appliquée ou les centres culturels disponibles.
- 2- Effectuer des ateliers culturels par le ministère de la culture pour encourager et motiver les gens à apprendre l'alsacien et le breton par exemple.
- 3- Programmer et organiser des festivals culturels et linguistiques en alsacien, en breton et en quelques langues régionales.
- 4- Ecrire des poèmes, des histoires et des contes en langues régionales (l'alsacien et le Kurde comme des exemples sur la place).
- 5- Animer la littérature et les folklores des langues régionales.
- 6- Utiliser des expressions alsaciennes ou bretonnes dans la vie quotidienne.
- 7- Fonder et établir des chaînes de télévision en dialectes et en langues régionales comme le berbère et le breton.
- 8- Publier des livres pour enfants et des bandes dessinées en langues régionales comme l'alsacien et le breton.
- 9- Promouvoir et favoriser les poètes et les écrivains pour écrire en dialectes régionaux.
- 10- Motiver les parents pour inscrire leurs enfants dans une école bilingue pour apprendre des langues régionales comme le breton par exemple (Des écoles qui ont une réputation d'être d'excellents niveaux).

- 11- Publier des traductions en langues régionales comme les dialectes (alsacien, Kurde, ... etc.)
- 12- Protéger le patrimoine culturel de ces langues régionales parce que si on ne le fait pas, ces langues régionales rejoindront le latin et le grec ancien au cimetière des langues mortes.
- 13- Travailler bien pour enseigner les langues régionales dans les territoires français.
- 14- Publier ces langues régionales sur les sites d'internet parce que cela permet aux gens d'en profiter et d'apprendre ces langues minoritaires en France.
- 15- Chercher des ressources linguistiques auprès des locuteurs de ces langues régionales, surtout des personnes âgées.
- 16- Publier ces langues minoritaires avec leur littérature riche et entendue sur les sites électroniques et sur les réseaux sociaux ce qui permet aux intéressés d'en bien profiter.
- 17- Enseigner quelques langues minoritaires comme des matières obligatoires aux universités (Des cours concernant la lexicologie).
- 18- Diffuser les langues régionales par les moyens suivants : l'apprentissage en ligne, les médias (Télé, radio, journaux), les festivals régionaux (théâtre, musique, danse, poésie) pour participer à la promotion de la langue régionale.
- 19- Faire des manifestations artistiques et folkloriques qui touchent et traitent des langues minoritaires.
- 20- Activer et actualiser les systèmes de traduction automatisée sur le réseau d'internet en langues régionales et minoritaires.
- 21- Ouvrir et inaugurer des instituts spécifiques et spécialistes pour apprendre les langues et les cultures minoritaires et régionales.
- 22- Trouver et mettre à la disposition des apprenants des ressources linguistiques concernant les langues régionales comme : Dictionnaires, lexiques, terminologies, grammaires, ... etc.)
- 23- Respecter les langues et les cultures régionales et minoritaires afin d'avoir des langues avec des territoires vivants sur la place en favorisant d'utiliser certaines expressions ou certains mots et termes régionaux par les locuteurs de ces dialectes dans la vie quotidienne.

- 24- Mettre à la disposition des gens souhaitant apprendre des langues régionales des dictionnaires qui s'occupent de ces langues régionales et minoritaires et qui traitent le fond des dialectes étudiés. En plus, des enregistrements sonores et audiovisuels doivent être disponibles et au service des apprenants.
- 25- Faire et choisir un certain jour ou une certaine semaine dans l'année pour pratiquer tel dialecte avec des activités culturelles et folkloriques ... Et on pourrait l'appeler "Semaine de la langue bretonne" ou "Jour de la langue alsacienne" par exemple.
- 26- Faire des conférences et des colloques linguistiques annuels qui réunissent des linguistes intéressés aux langues régionales et dialectes minoritaires.
- 27- " Lutter et combattre pour continuer et survivre pour toujours" sera le symbole des langues minoritaires afin de conduire ce conflit culturel et être vivantes et présentes sur la place. Et cela ce qu'on appelle : "Le conflit pour subsister et survivre".
- 28- Protéger l'identité culturelle des langues minoritaires et régionales et sauvegarder les dialectes, comme le breton et l'alsacien en France.
- 29- Appliquer les politiques d'encouragement à l'utilisation de ces langues minoritaires en France afin d'empêcher leur disparition.

دراسة لغوية مقارنة للغات الاقليات في فرنسا

بتول المحيسن، قسم اللغات الحديثة، كلية الآداب، جامعة اليرموك، إربد، الأردن

ملخص

تلخص هذه المقالة العمل المنجز في إطار دراسة اللغات الأقليات والإقليمية على أرض الواقع في فرنسا وهي عبارة عن دراسة تقابلية لهذه اللغات.

لقد وقعت فرنسا الميثاق الأوروبي للغات الأقليات في عام 1999، وفي الواقع وخلافاً لدستور الجمهورية من قبل المجلس الدستوري والمؤسسة المدعوة إلى ضبط الامتثال لهذا الالتزام الدولي بالقانون الأساسي للبلاد، فإن فرنسا لا تُعد في عداد المنضمين لهذا الميثاق. ولكن سياسة تطوير وتنمية لغات الأقليات في إطار القوانين السارية والمعمول بها أدى إلى تسمية اللغات المتعلقة بهذه السياسة بـ "لغات الأقليات" داخل الأراضي وكل هذا أدى إلى احترام تلك اللغات واخذ مكانتها داخل إطار اللغة والحضارة الفرنسية.

تمتلك فرنسا تنوع كبير وتشكيلة واسعة من اللغات على أراضيها. وتسمى أيضا هذه اللغات الإقليمية بـ "لغات الأقليات في فرنسا". ففي هذه المقالة، نحاول رفع الوعي وإرهاق حس القارئ بالحالات اللغوية للغات الأقليات في فرنسا. ومن خلال هذه الدراسة، سنتساءل عن السياسة اللغوية المتعلقة بهذه اللغات في فرنسا. حيث أننا سنهتم وسنركز اهتمامنا على لغات الأقليات التالية: البربر أو لغة الكابيل واللغة الكردية، بريتون وأخيرا سنتحدث عن الوضع اللغوي في الألزاس.

* The paper was received on Sept. 15, 2014 and accepted for publication on May. 26, 2015.

Bibliographies

- AKCAM, T. (2001). "*Le tabou du génocide arménien hante la société turque* ", in *Le Monde diplomatique*, Paris.
- Akin, S. (2007). "*Intégration graphique des emprunts en langue kurde*", In *Actes du colloque Ecritures en contact*, Université de Paris 3, Sorbonne.
- Baggioni, D. (1999). "*Langue officielle*", in *sociolinguistique, les concepts de base*"Dir Moreau, Liège, Belgique.
- BAZIN, L. (1983)" *La réforme linguistique en Turquie*", in *La réforme des Langues : histoire et avenir*", vol. 1, Buske , Hambourg.
- Blau, J. (2006). "*Manuel de kurde*", Sorani, Paris.
- Calvet,L.J (1987)."*La guerre des langues et les politiques linguistiques*", Payot, Paris.
- Calvet,L.J (1988) ."*Linguistique et colonialisme*", Payot, Paris.
- Cnecht,P.(2003). "*Dialecte*" in *sociolinguistique le concept de base*. Dir moreau, lège, Belgique.
- Comiti, J.M. (1992)." *Les Corses face à leur langues*", squadra di finusella,Aiacciu
- Cortier, C. (2003). "*Français et langues régionales et /ou minoritaires*", Université de la Réunion, France.
- Elwgöt, F. (2010). "*L'identité bretonne, situation et perspectives* ", Tud ha Bro, Rennes.
- Guillorel, H. (1991). "*Problème Breton et mouvement Breton*", in *Pouvoir* N°19.
- Gwended, C. (2009). "*Politiques linguistiques régionaux en France et en Italie : états des lieux, comparaison et perspectives* "in *synergies Italie*, n°5.

- Haddadou, M.H. (2000). "*Le guide de la langue et de la culture berbère*", INA-Yas, Alger.
- Huck, D (2009): "*Die elsässischen Dialekte im Hinblick auf die Repertoire dynamik der Sprecher* ", 16. Tagung für alemannische Dialektologie, in *die Zukunft*, Universität Freiburg, Schweiz.
- Kahlouche, R. (1992). "*Le berbère au contact de l'arabe et du Français*", Thèse pour le doctorat d'Etat, Département de Français, Alger.
- Kahlouche, R. (2010). "*L'aménagement linguistique du berbère*", in *revue du laboratoire LAELA*, n°2.
- Keller, A. (1999). "*Le nom des langues un ambassadeur aveugle*", in *Revue des sciences sociales de la France*, N°26.
- Opengin, E. (2009). "*La situation sociolinguistique de la langue Kurde et Turquie*": Master thèses, université de Rouen.
- Richard, G. (2008). "*Les langues et les cultures minoritaires en France*", Allières, paris.
- Salih, A.et Mehmet, A. (2003) "*La réforme linguistique Turque*", in *Revue de sociolinguistique* n°1. Université de Rouen.
- Vogler, B. (2003). "*Nouvelle histoire de l'Alsace. Une région au cœur de l'Europe*" Toulouse, France.
- Vogler, B. (2003). "*Histoire politique de L'Alsace*", Privat, Toulouse.